Form No. 3461-308 Rev B

Remorque TransPro™ 648

Aérateur ProCore® 648 ou 648s

N° de modèle 09964—N° de série 323000000 et suivants

Instructions de montage

Sécurité

- Cette remorque est destinée uniquement aux ProCore 648 et 648s. Le remorquage de produits incompatibles peut endommager la remorque et/ou blesser l'utilisateur et les personnes à proximité. Vous trouverez une liste complète des machines compatibles sous Machines compatibles (page 6).
- Utilisez toujours un véhicule ayant la capacité de remorquage correcte ; le poids combiné de la remorque TransPro 648 et d'un aérateur ProCore avec outils est d'environ 1089 kg. Vérifiez que la capacité de freinage et la tenue de route du véhicule tracteur sont adéquates en vous reportant aux recommandations du constructeur du véhicule.
- Vérifier que la remorque est correctement accouplée au véhicule tracteur avant de charger ou décharger l'aérateur afin d'éviter tout mouvement ou relevage inopiné du timon. Le timon de la remorque doit être parallèle au sol lorsqu'il est aligné sur l'attelage du véhicule tracteur.
- La remorque augmente le poids de remorquage imposé au véhicule. Conduisez le véhicule avec prudence.
  - Ne conduisez pas la machine sur la voie publique.
  - Ralentissez toujours le véhicule tracteur à l'approche d'un virage et pendant que vous tournez.
  - Ralentissez toujours le véhicule tracteur lorsque vous conduisez sur des terrains inconnus ou accidentés.
  - Ralentissez toujours le véhicule tracteur avant de changer la direction de déplacement ou en préparation à l'arrêt.
  - Ralentissez toujours le véhicule tracteur avant de prendre un virage et lorsque vous conduisez sur une pente.
  - Ne changez pas soudainement de direction et ne prenez pas de virages serrés. Ne changez pas soudainement de direction sur un plan incliné, une rampe, un talus, une pente ou toute surface similaire.
  - La vitesse de remorquage maximale est de 24 km/h. Adaptez toujours la vitesse du véhicule tracteur en fonction de l'état du sol (surfaces glissantes mouillées, sable ou gravier) et/ou de la mauvaise visibilité (faible ou forte luminosité, brouillard, brume ou pluie).
  - Faites preuve d'une extrême prudence si le véhicule transporte une très lourde charge sur un plan incliné ou une pente. Dans la mesure du possible, conduisez toujours le véhicule dans le sens de la pente. Dans la mesure du possible, ne conduisez pas le véhicule en dévers sur une pente. Le véhicule pourrait se retourner et causer des blessures graves ou mortelles.
- N'utilisez pas le véhicule de remorquage et n'utilisez pas la remorque si vous êtes fatigué(e), malade ou sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments.
- N'utilisez la remorque que si la visibilité est suffisante et les conditions météorologiques favorables. N'utilisez pas le véhicule de remorquage et n'utilisez pas la remorque s'il y a risque d'orage.
- Avant de faire marche arrière, vérifiez que la voie est complètement libre derrière vous. Reculez lentement en surveillant attentivement le mouvement de la remorque.
- Procédez avec une extrême prudence et à petite vitesse lorsque vous faites marche arrière avec la remorque et le véhicule tracteur.
- Méfiez-vous de la circulation près des routes et en traversant. Les piétons et les autres véhicules ont toujours la priorité.
- Si la remorque se met à vibrer de manière inhabituelle, arrêtez immédiatement le véhicule tracteur. Coupez le moteur du véhicule tracteur. Réparez les dommages avant le remorquage.
- Avant l'entretien ou les réglages de la remorque :
  - Arrêtez le véhicule tracteur et serrez le frein de stationnement.
  - Coupez le moteur du véhicule tracteur et retirez la clé.
- Lorsque la remorque est dételée du véhicule tracteur :

© 2024— The Toro® Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420

Enregistrez votre produit à www.Toro.com.

Traduction du texte d'origine (FR)
Imprimé aux États-Unis
Tous droits réservés

3461-308

– Garez la remorque sur une surface plane et horizontale.

– Calez les roues pour empêcher la remorque de rouler.

- Maintenez toutes les fixations bien serrées. Reposez les pièces déposées au cours de l'entretien ou des réglages.

Autocollants de sécurité et d'instruction

Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'utilisateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.

decal147-8352

147-8352

1. Attention – lisez le *Manuel de l'utilisateur* ; conduisez lentement dans les descentes quand vous tractez une remorque ; ne perdez pas le contrôle du véhicule et de la remorque.
2. Attention – ne transportez pas de passagers.
3. Attention – conduisez lentement quand vous tractez une remorque ; ne dépassez pas 24 km/h.
4. Attention – le poids maximum de la remorque est 907 kg et le poids maximum à la flèche est 181 kg.

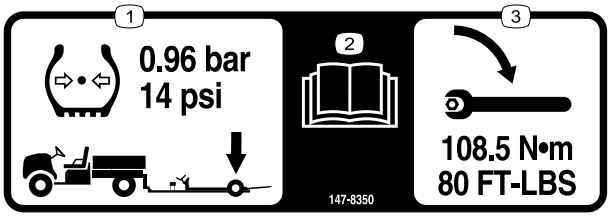

decal147-8350

147-8350

1. Les pneus de la remorque doivent être gonflés à 0,96 bar
2. Lisez le *manuel de l'utilisateur*.
3. Serrez les écrous de roues à 108,5 N·m.

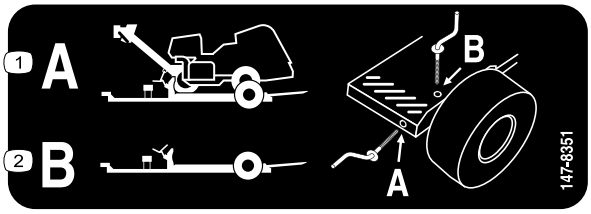

decal147-8351

147-8351

1. Lorsque vous remorquez un aérateur, rangez les goupilles à l'avant de la plaque de roue.
2. Lorsque vous ne remorquez pas un aérateur, maintenez la rampe en position levée et insérez les goupilles en haut de la rampe et de la plaque des roues.

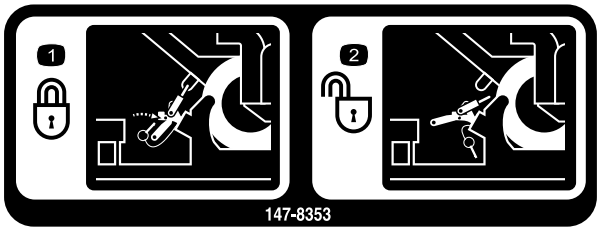

decal147-8353

147-8353

1. Fixez l'aérateur à la remorque ; fixez le crochet en J au point d'attache avant, appuyez sur le levier de verrouillage et installez la goupille de blocage rapide.
2. Détachez l'aérateur de la remorque ; retirez la goupille de blocage rapide, tirez sur le levier de verrouillage et retirez le crochet en J du point d'attache avant.

---

decal133-8061

133-8061

---

decal140-5281

140-5281

1. Attention – ne transportez pas de passagers sur la remorque.

Montage

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Procédure	Description	Qté	Utilisation
1	Remorque Roue	1 2	Retrait de la caisse d'expédition.
2	Tube d'attelage Axes de chape Rampe Bague à embase Axe de rampe Goupille fendue Cric Boulon (⅜" x 1⅛") Rondelle (7/16") Contre-écrou (⅜")	1 3 1 4 2 2 1 4 4 4	Assemblage de la remorque.

1

Retrait de la caisse d'expédition

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Remorque
2	Roue

Procédure

1. Placez la caisse sous un palan qui peut atteindre les deux extrémités de la remorque ou à un endroit où un chariot élévateur peut lever chaque extrémité de la remorque.
2. Coupez les sangles de retenue et retirez le haut, les côtés et les extrémités de la caisse.
3. Au sommet de la remorque, retirez les goupilles de rangement qui fixent la remorque à la caisse.

   Important: **Conservez les goupilles de rangement pour le montage ultérieur.**
4. Soulevez la rampe hors de la caisse et mettez-la de côté pour l'installer ultérieurement.
5. Retirez les vis qui fixent le support d'expédition à la caisse.

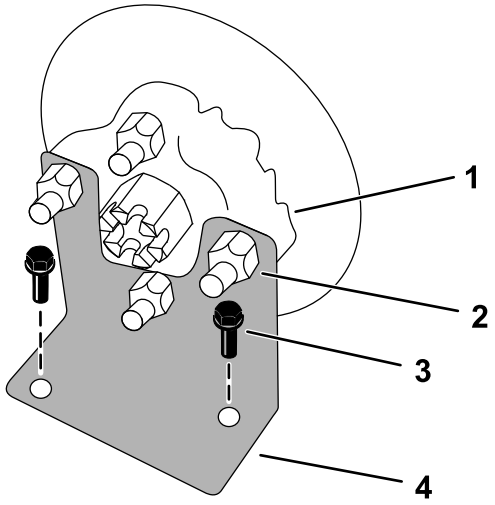

Figure 1

1. Moyeu
2. Écrou de roue
3. Vis
4. Support d'expédition

6. Retirez les dernières fixations qui retiennent la remorque sur la palette.
7. Soulevez la remorque avec un palan ou un chariot élévateur.
8. Retirez la palette de sous la machine.
9. Retirez les 4 écrous de roue sur le moyeu de chaque roue (Figure 1).

   Important: **Conservez les écrous de roue pour le montage ultérieur. Vous pouvez vous débarrasser des supports d'expédition.**
10. Montez les 2 roues à l'aide des écrous de roue retirés à l'opération 9 ; voir Contrôle du couple de serrage des écrous de roues (page 9).

11. Installez le cric sur le support situé sur le tube du cadre de la remorque, comme montré à la Figure 2.

    Remarque: Montez le cric dans les trous inférieurs pour maximiser la garde au sol.

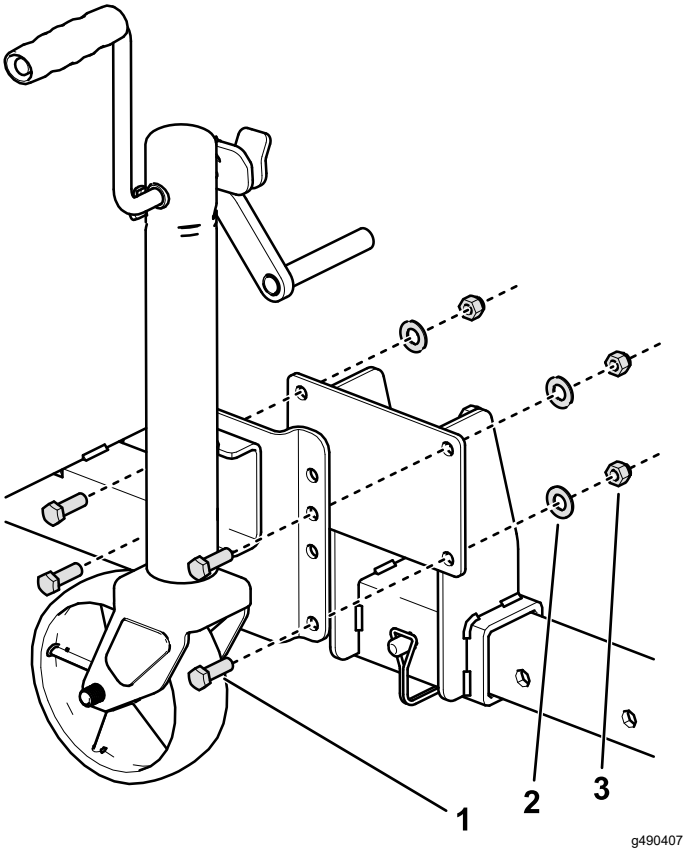

Figure 2

1. Boulon (⅜" x 1⅛")
2. Rondelle (7/16")
3. Contre-écrou (⅜")

12. Abaissez la remorque au sol, retirez le palan ou le chariot élévateur, et empêchez la remorque de bouger.

2

Assemblage de la remorque

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Tube d'attelage
3	Axes de chape
1	Rampe
4	Bague à embase
2	Axe de rampe
2	Goupille fendue
1	Cric
4	Boulon (⅜" x 1⅛")
4	Rondelle (7/16")
4	Contre-écrou (⅜")

Procédure

1. Insérez le tube d'attelage dans le cadre, comme montré à la Figure 3.
2. Installez l'adaptateur d'attelage sur le tube d'attelage avec les axes de chape (Figure 3).

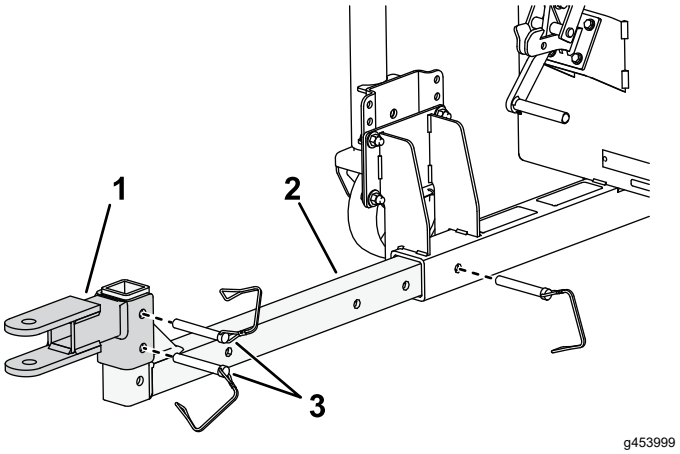

Figure 3

1. Adaptateur d'attelage
2. Tube d'attelage
3. Axes de chape

3. Insérez les douilles à embase dans le moyeu de pivot au bas de la rampe.
4. Installez la rampe sur le cadre à l'aide des axes et des goupilles fendues, comme montré à la Figure 4.

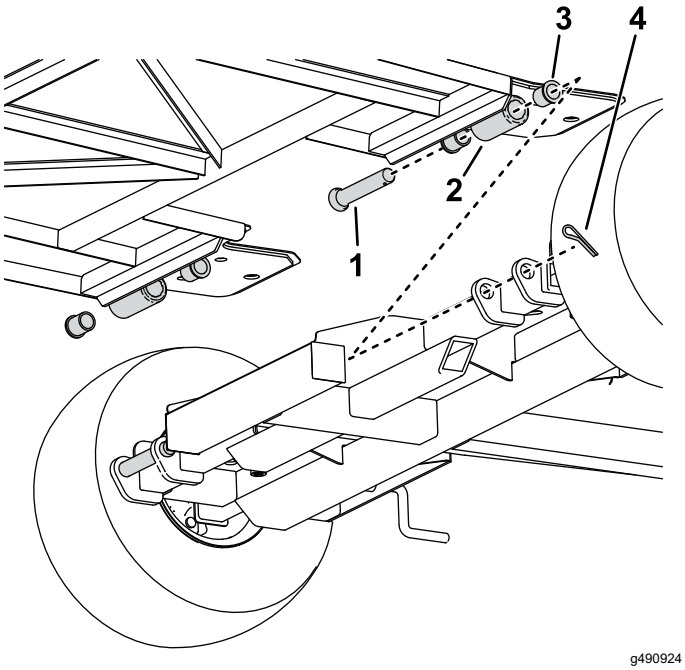

Figure 4

1. Axe de rampe
2. Moyeu de pivot de rampe
3. Douille à embase
4. Goupille fendue

5. Insérez les goupilles de rangement retirées à la 1 Retrait de la caisse d'expédition (page 4) en haut de la rampe et de la plaque de roue pour maintenir la rampe levée.

Utilisation

Machines compatibles

Cette remorque est conçue pour être configurée pour les aérateurs ProCore sans nécessiter de kits supplémentaires :

Machine	Modèle
Aérateur ProCore 648	09200
Aérateur ProCore 648s	09960

Pour plus de renseignements, contactez votre distributeur Toro agréé.

Réglage du timon de la remorque

1. Alignez le timon de la remorque sur l'attelage du véhicule tracteur.

   Important: **Le timon de la remorque doit être parallèle au sol lorsqu'il est aligné sur l'attelage du véhicule de remorquage.**

2. Retirez les axes de chape de l'adaptateur d'attelage et ajustez position vers le haut ou le bas (Figure 3) selon les besoins.

   Remarque: Vous pouvez tourner l'adaptateur d'attelage pour régler l'alignement plus précisément.

3. Retirez les axes de chape du tube d'attelage et ajustez la longueur selon les besoins.

   Important: **Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace entre la poignée de l'aérateur et l'arrière du véhicule tracteur pendant le remorquage.**

   Remarque: Lorsque vous remisez la remorque, vous pouvez raccourcir le tube d'attelage en le repoussant dans le tube du cadre de la remorque.

Chargement de la remorque

⚠ ATTENTION

Ne montez pas sur la rampe car vous pourriez perdre l'équilibre.

Restez sur le sol pour guider la machine quand elle monte ou descend la rampe.

Préparatifs de chargement de la remorque

1. Attelez la remorque au groupe de déplacement ; voir le *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement.

   Important: **Vérifiez que le timon de la remorque est parallèle au sol quand il est en face de l'attelage du véhicule tracteur ; dans le cas contraire, voir Réglage du timon de la remorque (page 6).**

2. Retirez les goupilles en haut de la rampe et de la plaque de roue pour abaisser les rampes.
3. Installez les goupilles à l'avant des plaques de roues.

Chargement de la machine sur la remorque

1. Retirez les goupilles de rangement en haut de la rampe et de la plaque de roue pour abaisser les rampes.
2. Installez les goupilles à l'avant des plaques de roues.
3. Garez la remorque sur une surface plane et horizontale, et déplacez le repère d'alignement sur la machine à la position de rangement ; voir le *Manuel de l'utilisateur* de la machine.
4. Restez sur le sol et guidez la machine lentement jusqu'en haut de la rampe et sur la remorque jusqu'à ce que la roue avant roule sur la cale intégrée et soit en appui contre le déflecteur avant de la remorque (Figure 5).

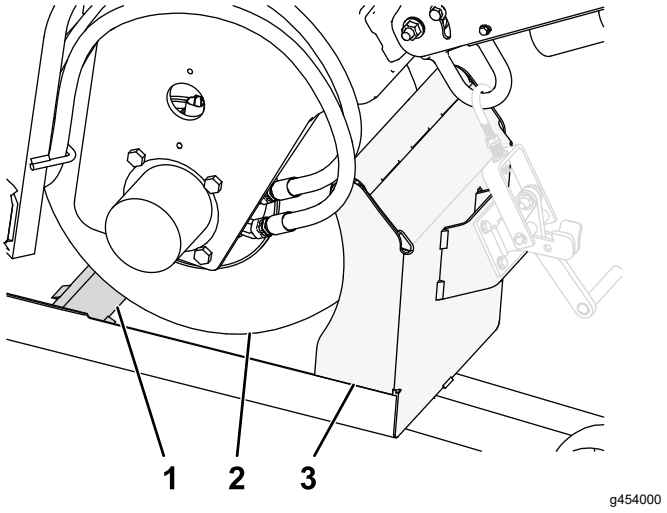

Figure 5

1. Cale de remorque
2. Roue avant
3. Déflecteur avant de la remorque

5. Coupez le moteur et serrez le frein de stationnement.
6. Retirez la goupille de blocage rapide, tirez sur le levier de verrouillage et accrochez le crochet en J au point d'attache avant.
7. Appuyez sur le levier de verrouillage et fixez-le en position avec la goupille de blocage rapide (Figure 6).

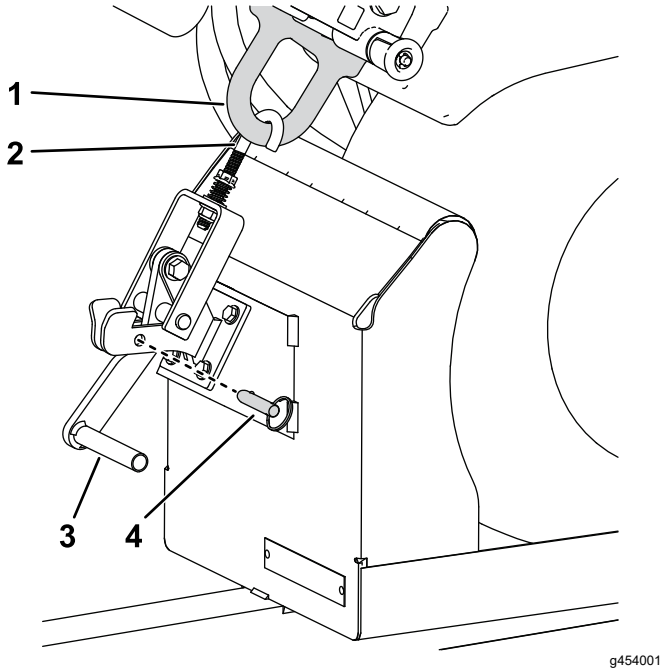

Figure 6

1. Point d'attache avant
2. Crochet en J
3. Levier de verrouillage
4. Goupille de blocage rapide

Important: **Pour empêcher la machine de se déplacer sur la remorque, ajustez les 2 écrous sur le crochet en J afin que la machine soit bien fixée sur la remorque lorsque le levier est verrouillé.**

Décharger la machine de la remorque

1. Garez la remorque sur une surface plane et horizontale, et placez le repère d'alignement sur la machine à la position de rangement s'il est à la position allongée ; voir le *Manuel de l'utilisateur* de la machine.
2. Retirez la goupille de blocage rapide, tirez sur le levier de verrouillage et décrochez le crochet en J du point d'attache avant.
3. Démarrez la machine et desserrez le frein de stationnement.
4. Restez sur le sol pour descendre la machine de la remorque en la guidant lentement sur la rampe jusqu'à ce que la roue avant soit sur le sol.

   Important: **Vérifiez que la roue avant reste dans le profilé pendant que la machine descend de la remorque en marche arrière.**
5. Coupez le moteur et serrez le frein de stationnement.
6. Retirez les goupilles de rangement à l'avant des plaques de roues.
7. Placez les goupilles en haut de la rampe et de la plaque de roue pour fixer les rampes en position levée avant de déplacer la remorque vide.

Entretien

Programme d'entretien recommandé

Périodicité d'entretien	Procédure d'entretien
Après les 10 premières heures de fonctionnement	• Contrôlez le couple de serrage des écrous de roues.
À chaque utilisation ou une fois par jour	• Contrôlez la pression des pneus.
Une fois par an	• Contrôle du jeu des roulements de roues. • Contrôlez le couple de serrage des écrous de roues.

Contrôle de la pression des pneus

Périodicité des entretiens: À chaque utilisation ou une fois par jour

Spécifications de gonflage des pneus : 0,96 bar

Contrôlez la pression des pneus (Figure 7). Ajoutez ou retirez de l'air jusqu'à ce que les pneus soient gonflés à la pression spécifiée.

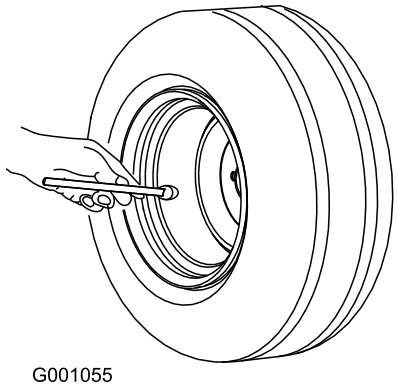

g001055

Figure 7

Contrôle du jeu des roulements de roues

Périodicité des entretiens: Une fois par an

1. Descendez les machines éventuellement chargées sur la remorque.
2. Utilisez un cric pour soulevez la remorque et placez des chandelles dessous.
3. Vérifiez si chaque roue présente un jeu excessif (jeu libre de l'ensemble roue et moyeu).

   Si vous détectez un jeu excessif, contactez votre distributeur Toro agréé.

Contrôle du couple de serrage des écrous de roues

Périodicité des entretiens: Après les 10 premières heures de fonctionnement

Une fois par an

Couple de serrage spécifié : 108 Nm

Vérifiez le couple de serrage des écrous de roues chaque fois que vous montez les roues et après les 10 premières heures d'utilisation.

Serrez les écrous de roues au couple spécifié, comme montré à la Figure 8.

⚠ ATTENTION

Un mauvais couple de serrage peut entraîner la défaillance de la machine ou la perte d'une roue et provoquer des blessures graves.

Serrez les écrous de roues au couple spécifié.

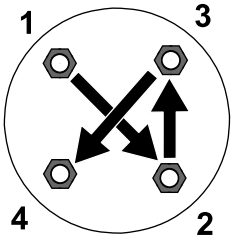

g274650

Figure 8

La garantie Toro

Garantie limitée de 2 ans ou 1 500 heures

Conditions et produits couverts

The Toro Company certifie que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de 2 ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.
* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits professionnels ou au Concessionnaire de produits professionnels agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits professionnels ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis

+1–952–888–8801 ou +1–800–952–2740

Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du Produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Les réparations du produit nécessaires parce que les entretiens et réglages exigés n'ont pas été effectués ne sont pas couvertes par cette garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine Toro, ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation qui ne sont pas défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses, débitmètres et clapets antiretour.
- Les pannes causées par une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, eau ou produits chimiques non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète

Les batteries ion-lithium et à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : voir la garantie de la batterie pour plus de renseignements.

Garantie à vie du vilebrequin (modèle ProStripe 02657 seulement)

Le modèle ProStripe, équipé en première monte d'un disque de friction et du débrayage de frein de lame avec protection de vilebrequin (ensemble débrayage de frein de lame [BBC] + disque de friction intégré) d'origine Toro, et utilisé par le premier acheteur en conformité avec les procédures d'utilisation et d'entretien recommandées, bénéficie d'une garantie à vie contre la flexion du vilebrequin. Les machines équipées de rondelles de friction, du débrayage du frein de lame (BBC) et autres équipements de ce type ne sont pas couvertes par la garantie à vie du vilebrequin.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company décline toute responsabilité en cas de dommages accessoires, consécutifs ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment en ce qui concerne les coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du système antipollution

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, contactez un centre de réparation Toro agréé.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :

AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction – www.p65Warnings.ca.gov.

Qu’est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D’autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu’un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous surhttps://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu’une société a soit (1) évalué l’exposition et conclu qu’elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d’émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d’une substance chimique de la liste, sans tenter d’en évaluer l’exposition.

Cette loi s’applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances nécessitent d'afficher un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux largement inférieurs à ceux imposés par les exigences fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu’il ne l’est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu’une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d’utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d’autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi inclure cet avertissement ?

Nous avons choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Les avertissements que nous fournissons dans certains cas sont basés sur nos connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec nos produits puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, nous avons décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, nous nous exposons à des poursuites par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc à d'importantes pénalités.

Count on it.